

Saint-Prime, le 4 juillet 2011

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 4 juillet 2011 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Gemma Lamontagne et Jacynthe Perron ainsi que Messieurs les conseillers Philippe Fortin, Sylvain Auclair et Louis Routhier formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Bernard Généreux.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h 07 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

Acceptation de l'ordre du jour

RÉSOLUTION
No 2011-170 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, avec le retrait des articles 4d et 4h.

RÉSOLUTION
No 2011-171 Acceptation du procès-verbal des 6 et 20 juin 2011
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 6 et 20 juin 2011 soient acceptés tels que rédigés.

RÉSOLUTION
No 2011-172 Acceptation des comptes
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 4 juillet 2011 totalisant la somme de : 205 355.69\$
(factures à payer 2011, chèques Nos 29001 à 29053)
- en date du 4 juillet 2011 totalisant la somme de : 97 720.17\$
(factures payées)

Jointes à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, directeur général

Dépôt

Rapport des dépenses engagées

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois de juin des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RÉSOLUTION
2011-173

Acceptation des conditions de renouvellement pour le regroupement du Lac St- No Jean/Bas-St-Laurent/Gaspésie et Côte Nord pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe Financier;

CONSIDÉRANT l'évolution de notre utilisation de la dernière année ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'administration (13,7%) procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE SSQ Groupe Financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement ;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements de tarification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1^{er} août 2011 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la quatrième année de contrat d'une durée de cinq (5) ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Prime procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier, pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012, le tout tel que recommandé par le Groupe Financier AGA inc.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

RÉSOLUTION
No 2011-174

Golf Saint-Prime-sur-le-lac – Subvention annuelle

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le versement

d'une somme de 2 000\$ au Golf Saint-Prime-sur-le-lac en guise de subvention annuelle pour l'année financière 2011.

**RÉSOLUTION
No 2011-175**

Conciergerie à l'Hôtel de ville

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire, Monsieur Bernard Généreux, et le directeur général, Monsieur Régis Girard, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime une entente avec Monsieur Serge Rivard ayant pour but que ce dernier agisse à titre de préposé à l'entretien de l'Hôtel de ville pour la période du 5 juillet au 30 juin 2012; le tout selon le projet de contrat déposé aux membres du conseil.

Que ce contrat soit accordé pour l'année 2011-2012 au montant de **745 \$** par mois pour une somme totale de **8 940 \$**.

**RÉSOLUTION
No 2011-176**

Loi sur l'équité salariale – Évaluation du maintien

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les résultats de l'évaluation du maintien de l'équité salariale effectuée en vertu de la *Loi sur l'équité salariale* et en ordonne son affichage. Note : L'évaluation du maintien de l'équité salariale a pour but de vérifier si des écarts salariaux entre les catégories d'emplois à prédominance féminine et les catégories d'emplois à prédominance masculine se sont créés.

2011-A-07

Règlements municipaux harmonisés applicables par la SQ - Avis de motion visant la refonte de cinq (5) règlements

Madame la conseillère Gemma Lamontagne donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, de cinq (5) projets de règlement applicables par la Sûreté du Québec; soient :

- 1) Projet de règlement No 2011-40 relatif aux nuisances
- 2) Projet de règlement No 2011-41 concernant Paix et Bon ordre
- 3) Projet de règlement No 2011-42 concernant la circulation et le stationnement
- 4) Projet de règlement No 2011-43 concernant les systèmes d'alarme
- 5) Projet de règlement No 2011-44 ayant trait à l'émission de permis de vente, colporteurs et vendeurs itinérants

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption, puisque tous les membres du conseil auront reçu une copie du projet de règlement conformément à la Loi.

**RÉSOLUTION
No 2011-177**

Demande de dérogation mineure – Les Aménagements de la Rivière Inc.

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE « Les Aménagements de la Rivière Inc. » ont présenté une demande de dérogation mineure dans le but de :

- Lotir un emplacement de forme irrégulière ayant une profondeur moyenne de 39,97 mètres, soit leur emplacement situé au 70 de la rue de la Rivière (lot 4 088 042 Ptie, terrain B) à Saint-Prime.

Considérant que cette demande a pour effet de :

- Réduire la profondeur de l'emplacement de 20,03 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 60,0 mètres.

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 juin 2011, recommandant d'autoriser la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable avec cette recommandation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU :

QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de « Les Aménagements de la Rivière Inc. » visant à réduire la profondeur de l'emplacement de 20,03 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 60,0 mètres.

**RÉSOLUTION
No 2011-178**

Adoption du premier projet de règlement No 2011-09 visant à modifier le règlement de zonage No 93-193 concernant les usages en zone 3RT et en zone 1i, et la superficie totale des bâtiments accessoires dans certaines zones

ATTENDU QUE suite à la délivrance par la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy du certificat de conformité numéro 91035-RZ-01-01-93 le 12 octobre 1993, le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Prime est en vigueur depuis le 22 novembre 1993;

ATTENDU QUE l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A., 19-1)* permet au conseil de la Municipalité de Saint-Prime de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime désire modifier son règlement de zonage No 93-193 de façon à enlever l'usage résidentiel multifamilial des usages permis dans la zone récréotouristique 3RT, de façon à ajouter certains usages commerciaux dans la zone industrielle 1i et de manière à hausser la superficie totale des bâtiments accessoires dans certaines zones;

ATTENDU QUE l'article 124 de la susdite Loi précise que le conseil doit d'abord adopter, par résolution, un projet de règlement de modification;

ATTENDU QUE l'article 125 de la susdite Loi stipule que la municipalité doit tenir une assemblée publique sur le projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime :

- 1) ADOPTE PAR résolution pour fins de consultation le présent projet de règlement de modification au règlement de zonage; lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduit au long;
- 2) FIXE AU lundi, 18 juillet 2011 à 19 heures, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement; laquelle se tiendra à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville.

**RÉSOLUTION
No 2011-179**

**Règlement No 2010-08 concernant la construction d'un centre multifonctionnel –
Décompte progressif des travaux No 3**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le décompte progressif des travaux No 3 tel que vérifié par Christian Côté architecte, en date du 30 juin 2011, relativement aux travaux de construction d'un centre multifonctionnel, et autorise le versement d'une somme de 434 491.45\$ à l'entrepreneur « Construction Unibec inc. ».

**Règlement No 2010-08 concernant la construction d'un centre multifonctionnel –
Avenants de modification No 12 à 14**

**RÉSOLUTION
No 2011-180**

CONSIDÉRANT la résolution No 2011-166 de ce conseil, en date du 20 juin 2011, ayant pour objet d'ajouter au contrat adjudgé l'élément d'allocation architecturale générale au prix soumissionné de 25 000\$ plus taxes (28 481.25\$ taxes incluses).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil procède à l'acceptation des avenants numéros 12 à 14 pour un total de 7 414.14\$ plus taxes (8 446.56\$ taxes incluses).

**RÉSOLUTION
No 2011-181**

Emplois d'été au Service des loisirs « Rapport d'embauche»

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint a amorcé le processus de recrutement pour les emplois d'été prévus au service des loisirs et aux travaux publics; le tout selon la politique de dotation des ressources humaines entrée en vigueur le 14 octobre 2003.

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement est maintenant terminé pour la bibliothèque, et que le nombre d'inscriptions aux Terrains de jeux requiert des emplois additionnels.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport déposé par le directeur général adjoint, en date du 22 juin 2011.

Note : 1) Ce rapport indique le service, le nom, et la date du début de l'emploi de chaque étudiant retenu.

**RÉSOLUTION
No 2011-182**

Rayonnage pour la bibliothèque

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 2 640\$ plus taxes pour l'acquisition de rayonnage pour la bibliothèque municipale (étagère double, section adulte); le tout selon la soumission reçue de Classement Turcotte inc. en date du 7 juin 2011.

**RÉSOLUTION
No 2011-183**

Ajournement de l'assemblée

À 21 h 28, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin et RÉSOLU PAR ce conseil que l'assemblée soit ajournée au lundi 18 juillet 2011, à compter de 19 h 30.

Bernard Généreux,
Président de l'assemblée

Régis Girard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

=====